

2025 - 076

Service :

Référence

Séance du Conseil Municipal du 30 juin 2025

Culture et Patrimoine

J.AB.M

Objet :

RESIDENCE ARTISTIQUE - SUBVENTION 2025 A UNE COMPAGNIE - APPROBATION

Le trente juin deux mille vingt-cinq, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Couëron, légalement convoqué le vingt-quatre juin deux mille vingt-cinq, s'est assemblé, salle l'Estuaire, rue de la Frémondrière, à Couëron, sous la présidence de Madame Carole Grelaud, Maire. Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de : 35, quorum : 18

Étaient présents : Carole GRELAUD, Ludovic JOYEUX, Michel LUCAS, Laëticia BAR, Jean Michel EON, Corinne CHENARD, Gilles PHILIPPEAU, Guy BERNARD-DAGA, Odile DENIAUD, Patrick EVIN, Hervé LEBEAU, Dolorès LOBO, Catherine RADIGOIS, Anne-Laure BOCHE, Olivier SCOTTO, Pierre CAMUS-LUTZ, Patrice BOLO, Farid OULAMI, Adeline BRETIN, Olivier FRANC, Yvan VALLEE, Ludivine BEN-BELLAL, Françoise FOUBERT, Mohamed BENHAMDI.

Absents excusés ayant donné procuration écrite :

Clotilde ROUGEOT à Anne-Laure BOCHE

Marie-Estelle IRISSOU à Michel LUCAS

Yves ANDRIEUX à Catherine RADIGOIS

Julien PELTAIS à Pierre CAMUS-LUTZ

Olivier MICHE à Olivier SCOTTO

Sylvie PELLOQUIN à Jean-Michel EON

Geneviève HAMEON à Laetitia BAR

Jacqueline MENARD-BYRNE à Guy BERNARD-DAGA

Julien ROUSSEAU à Odile DENIAUD

Sandrine GOURDON à Dolorès LOBO

Absente excusée : Hélène RAUHUT-AUVINET

Nombre de pouvoirs : 10

Nombre de conseillers effectivement présents : 24

Secrétaire : Michel Lucas

Rapporteur : Corinne Chénard

EXPOSE

Dans le cadre de sa politique culturelle, la ville de Couëron propose au théâtre Boris-Vian une programmation à l'adresse des familles dans le domaine des arts de la scène qui comprend chaque saison des soutiens à la création.

Ces soutiens s'inscrivent plus largement dans des projets de résidences qui visent à la fois à soutenir le projet artistique (aide matériel, logistique, financière...) des compagnies et à amener le public local à la rencontre des artistes, pour découvrir autrement les formes du spectacle vivant et pour porter un regard nouveau sur le territoire.

Cette action de la Ville est reconnue par l'Etat et les autres niveaux de collectivités qui subventionnent depuis plusieurs années les projets portés à ce titre. Ce soutien public est indispensable aux compagnies artistiques qui défendent la recherche et la création. En mai 2024, la Région Pays de la Loire a accordé une subvention de 6 000 euros au projet dans le cadre des demandes d'aides à la production mutualisée. La ville de Couëron a perçu 3 000 euros sur l'exercice 2024, le solde de 3 000 euros sera versé à la Ville sur présentation du bilan de la résidence.

Dans un contexte fragile du spectacle vivant, à l'échelle nationale la ville de Couëron conforte sa volonté de soutien aux résidences artistiques de création. Il est ainsi proposé de soutenir la compagnie ANAYA pour la création du spectacle « *Ailleurs* ».

Ce projet intervient dans le prolongement des collaborations qui se sont inscrites entre le ville de Couëron et la compagnie ANAYA depuis 2022 avec la diffusion de 3 spectacles et 1 impromptu pour un total de 10 représentations. « *Ailleurs* » est un film d'animation sans paroles créé en 2018 par le réalisateur letton, Gints Zilbalodis, aujourd'hui césarisé et oscarisé pour son dernier film, « *Flow le chat qui n'avait plus peur de l'eau* ». « *Ailleurs* » est le récit d'un voyage initiatique. A travers la quête du héros, les spectateurs parcourent des paysages oniriques, à la beauté stupéfiante, un monde merveilleux et redoutable à la fois, composé d'animaux multiples et d'une nature luxuriante. En direct sur scène, les musiques composées par Camille Saglio et Matthieu Dufrene viennent mettre en relief cette histoire. Parfois rock, envoûtante, aérienne, mais toujours sensible, on y retrouvera ce qui a fait le succès de leur précédent ciné-concert, *Crin blanc*.

Dans le cadre de la résidence, le théâtre Boris-Vian sera mis à la disposition de la compagnie du 8 au 12 septembre et du 15 au 16 septembre 2025. La ville de Couëron prêchêtera cinq représentations du spectacle qui s'adresse aux adultes et aux jeunes à partir de 7 ans.

Trois volets d'action culturelle seront déployés sur la saison 2025/2026 :

- Porte ouverte lors de la résidence : mercredi 10 septembre 2025 ;
- Atelier enfant/parent lors de la diffusion du spectacle : samedi 6 décembre 2025 ;
- Un itinéraire « Classes complices » dans le cadre du Dispositif d'Education Culturelle et Artistique proposé pour deux classes de CE/CM.

PROPOSITION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis de la Commission Cohésion Sociale et Solidarités du 17 juin 2025 ;

Vu l'avis du Bureau Municipal du 23 juin 2025 ;

Le rapporteur propose de voter sur le projet suivant :

- approuver une subvention de 6 000 euros TTC à la compagnie ANAYA pour la création du spectacle « *Ailleurs* »,
- autoriser Madame le Maire, ou son délégataire, à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, la proposition du rapporteur.

À Couëron, le

Michel Lucas
Le secrétaire de séance

Carole Grelaud
Maire



le Maire :

- certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de sa mise en ligne sur le site Internet de la Ville du
et transmise en Préfecture le
- informe que la présente délibération est susceptible de recours auprès du Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes)
ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication.